

Territoires du Ruanda Urundi .  
Résidence du Ruanda.

Kigali, le 18 mars 1937.

-----  
S e c r e t a r i a t .

N° 533/P.I./Instruct.

Objet :  
Destitutions de chefs  
et sous-chefs.

*e 26 / P.I.S.  
25.9.37*



Monsieur l'Administrateur Territorial ,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que  
Monsieur le Gouverneur des Territoires estime , avec la Com-  
mission des Mandats , que les changements de personnes dans  
les cadres indigènes du Ruanda - Urundi sont trop fréquents.

Je vous rappelle ma lettre N°1520/P.I. du  
21 - 12 - 1933 et vous confirme les instructions qu'elle con-  
tient .

Il ne peut plus être question de recourir  
à la destitution d'un sous - chef - à fortiori d'un chef - si  
ce n'est en cas d'absolue nécessité , ces termes étant inter-  
prétés au sens le plus strict .

Le regroupement de petites chefferies en  
une nouvelle circonscription plus large ne sera plus notamment  
considéré comme un motif suffisant pour justifier des destitu-  
-ons de notables .

Pour le Résident du Ruanda , absent  
L'Administrateur Territorial Principal

A.Gille ,

Monsieur l'Administrateur Territorial

*à* Ruhengeri